



F. REIDE - 10, rue de Solférino
C.C.P. Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. 783-21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

BULLETIN MENSUEL N° 90

DECEMBRE 1966

AVANCEMENT 1967 : DANS DEUX MOIS REUNION DES
COMMISSIONS : N'AVEZ-VOUS RIEN OUBLIE ?

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité pour nos adhérents de conserver tous les bulletins du syndicat, outre les informations d'actualité, ils contiennent toujours d'importants renseignements concernant les commissions d'avancement, leur fonctionnement, le nombre de possibilités de changement de catégorie, d'échelon, accélérés etc..

Avant de téléphoner au syndicat, ou de contacter nos représentants en commission, lisez votre bulletin !... vous trouverez très souvent la réponse à vos problèmes particuliers.

Nous nous contenterons donc de rappeler quelques conseils pratiques à la fois pour mieux utiliser vos droits statutaires et obtenir l'aide maximum que le syndicat vous doit.

1° FEUILLE DE NOTATION

Sert uniquement pour les avancements d'échelon, mauvaise note : échelon plus ou moins retardé (maximum dans l'échelon 3 ans).

Bonne note : échelon au choux.

Très bonne note : (en général maximum du service ou laboratoire) échelon accéléré de 6 mois pour les promovables à deux ans (ayant 7 mois d'ancienneté dans leur échelon au 31.12.66).

- Ne jamais signer sans avoir pris connaissance des appréciations et notes qui doivent être inscrites à l'encre.
- En cas de désaccord vous devez signer quand même votre feuille, mais vous pouvez indiquer vos observations dans la rubrique réservée à cet effet (Feuille non signée = feuille non examinée, donc pas de promotion dans l'année).
- Insister toujours pour que la rubrique "description du travail" soit correctement remplie, cela peut avoir une grande importance.
- N'oubliez jamais que les feuilles de notation sont conservées dans votre dossier et peuvent être utilisées entre autre en cas de discipline.

2° CHANGEMENTS DE CATEGORIES

Les demandes doivent toujours être faites par le chef de service sur une feuille indépendante de la feuille de notation.

Le rapport du chef de service doit indiquer à quel titre est faite la demande.

Titre A : Commission de dérogation (aucune ancienneté requise).

Titre B : Commission paritaire (ancienneté dans la catégorie cinq ans).

Titre C : Demande d'essai d'examen professionnel pour l'accès à la catégorie 5B.

Bien entendu le contenu du rapport pour changement de catégorie doit fournir le maximum d'informations sur les activités, la qualification, l'initiative, les responsabilités de l'intéressé.

3° PROMOTION EFFECTIVE

Sur la valeur du rapport, les commissions inscrivent les candidats retenus sur la liste d'aptitude à la catégorie supérieure.

Mais pour bénéficier effectivement de la promotion votre Directeur doit avoir un poste et faire le nécessaire pour que vous soyez placé sur ce poste. Vous devez donc vous préoccuper dès maintenant de ce problème afin que votre Directeur fasse le plus vite possible les démarches : pour obtenir un poste, ou la transformation, ou prévoir les possibilités de mutation interne au laboratoire (emploi des postes sous-occupés) ces problèmes ne se posent d'ailleurs pas pour les nominations, d'assistant de recherches spécialistes 1B sur titre en 3A, et de techniciens de laboratoire 5B en 4B, obtenues sur décision du Directeur général du C.N.R.S. et dont les bénéficiaires sont sans formalité supplémentaire payés suivant la grille de leur nouvelle catégorie).

4° IMPORTANCE DE L'AIDE DU SYNDICAT

Vous devez adresser dans tous les cas chaque année le double de votre notation et appréciations au syndicat. Il permet à vos représentants de tirer le meilleur parti de vos notes, appréciations et descriptions de votre travail, antérieures soit : pour votre changement de catégorie et à plus forte raison dans un cas disciplinaire.

Il est indispensable, si vous êtes en désaccord avec vos notes, appréciations ou description de votre travail, de nous indiquer vos remarques sur une feuille séparée. En cas de mauvaise note, ou très mauvaise note (moins de 12) faites-nous un rapport détaillé, nos représentants l'utiliseront au mieux pour votre défense.

- Si vous voulez être informé des résultats vous concernant dès la fin de la commission paritaire, il est indispensable que vous ayez renvoyé au syndicat le double et questionnaire dûment rempli.

- Si vous êtes proposé pour un changement de catégorie au titre B (paritaire), adressez au syndicat le maximum de renseignements, documents (photos, tiré à part de publication, plan, dessins etc..) et tout ce qui vous paraît important pour la défense de votre intérêt. Vos représentants choisiront les éléments de votre dossier les plus sûrs à assurer le résultat.

- Si vous êtes proposé au titre A (dérogation) le syndicat vous indiquera les résultats dès qu'ils lui seront communiqués.

Nous ne pouvons malheureusement, les syndicats n'étant pas représentés à la Commission de dérogation, faire plus en cas.

- Vous pouvez demander l'avis de vos représentants, pour la constitution de votre dossier, que vous soyez présenté au titre A ou B.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE

Nous avons publié dans un "Bulletin d'Information" la liste des représentants C.G.T. à la Commission paritaire.

Nous publions aujourd'hui la liste des représentants de l'administration.

Membres titulaires :

Mr. GABRIEL Sous-Directeur au CNRS - Mr. GONDET Directeur gal. honoraire de Beilevue

Mr. LALLEMAND Directeur de l'Inst. d'Astrophysique - Mr. PALES Directeur de Recherche

Mr. LUCAS Directeur de l'École Physique-Chimie de Paris.

Mme PLIN Adm. civil Chef de la Division B - Mr. RENOUVIN Doyen honor. Fac. de Lettres
Mr. TERROINE Prof. honor. Fac. Strasbourg Directeur du CNCERNA
Mr. WURMSER Prof. honoraire de la Fac. des Sciences Paris

Membres Suppléants

Mr. COUPRY Chargé Mission Chef Bureau 5A - Mr. DELAROCHE Sous-Directeur au C.N.R.S.
MR. DELHAYE Directeur Adj. Obs. de Paris -- Mr. DEMON Directeur Adj. Ser. Invent.Rech. Appli.
Mr. DITERLEN Directeur de Recherche - Mlle JOSIEN Prof. Fac. de Sciences Paris
Mr. GLENISSON Directeur de l'Inst. Recherche Histoire des textes
Mr. LEFORT Chargé mission Chef Bureau 1B - Mr. LEJEUNE Directeur de Recherche
Mr. LEVY Directeur service central de Microanalyse.

LES REVENDICATIONS

Au cours de la réunion du 10 novembre dernier, entre Monsieur BLANCHARD et l'Intersyndicale, des apaisements nous avaient été donnés tant qu'au déroulement des modalités de signatures de nos textes. Monsieur BLANCHARD annonçait en effet que la Fonction Publique après avoir entendu le CNRS, et l'Education Nationale acceptait :

- 1) De signer les textes avec une légère modification de rédaction (n'affectant pas les principes) pour les articles prévoyant l'Intégration des ouvriers d'Etat dans notre statut.
- 2) Le maintien de la Commission de dérogation pour les D conjointement aux dispositions de promotions par concours.

Nous pouvions donc croire que la situation était claire. Il avait été même annoncé que les textes étaient aux finances. Aujourd'hui des indications contradictoires nous font craindre de nouveaux atternoissements et retards au niveau de la Fonction Publique et de l'Education Nationale.

Les personnels doivent donc obtenir par l'action (pétition, délégations élargies au CNRS à l'Education Nationale etc..) d'être informés de l'exacte situation. Nous ne pouvons admettre de nouveaux retards. LES MILITANTS DOIVENT AGIR EN CE SENS DANS LES SECTIONS.

LES ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DU C.N.R.S.

(à l'attention de nos Camarades Ingénieurs)

Du 15.12.66 au 20.1.67, nos Camarades Ingénieurs 1, 2 A élesteurs de droit, et 3A électeurs au choix, seront appelés à voter pour élire dans chaque section les membres du Comité National : 7 membres en catégorie A pour les 1A, et 5 membres en catégorie B pour les 2 et 3A.

Notre syndicat attache une très grande importance au rôle du Comité National dans "l'orientation, le développement et la coordination des recherches de tous ordres", chacun de nos Congrès a réaffirmé la volonté de redonner au Comité National son rôle et ses prérogatives dont il est de plus en plus dépossédé par des organismes nommés par le Pouvoir.

Une de nos revendication est également d'obtenir la représentation de notre cadre dans cet organisme. Le rôle que nous avons joué dans la défense de la recherche scientifique, la compétence de nombreux camarades en matière de recherches techniques et scientifiques, nous autorise à prétendre obtenir une telle place.

Déjà notre action dans ce domaine a porté ses fruits. Le Collège électoral est pratiquement étendu à l'ensemble de nos ingénieurs. L'idée de ne pas seulement les considérer comme électeurs mais également comme élus possibles, a été admise par les dirigeants des Syndicats des Chercheurs et d'enseignants Supérieurs.

Ainsi pour la "première fois" résultant d'un accord avec le SNCS, nous avons pu présenter comme candidats éventuels un certain nombre de camarades au "prévote" effectué au sein du Syndicat des Chercheurs FEN.

Ceux sont nos Camarades G. WEIL de Bellevue, P. DEBRAY d'Orsay, A. FULCONIS de Blaise Pascal, URBAIN de Lyon, WARTSKY d'Orsay. Si l'on considère que seul votaient dans cette consultation interne les chercheurs membres du SNCS de la discipline considérée, le nombre de voix obtenues par chacun de nos candidats est loin d'être ridicule compte tenu de l'ostracisme manifesté dans les consignes de vote de certaines sections syndicales de chercheurs à l'égard des candidats "non chercheurs".

Nous regrettons donc, qu'aucun de ces camarades à qui nous accordions toute notre confiance n'est été retenu malgré la modestie des nombres de nos candidatures, 5 sur les 408 membres à élire.

Nous approuvons d'ailleurs les remarques faites par notre Camarade D. LAHALLE Secrétaire général sortant du S.N.C.S. au XII^e Congrès des Chercheurs, sur le fait que dans de nombreux cas, les candidats chercheurs ont été soutenus plus pour des raisons locales, que pour leur aptitude à défendre le programme du S.N.C.S.

Ceci étant, et tout en tirant les leçons pour l'avenir de cette situation qui nous amènera peut-être lors des nouvelles élections à présenter nous-même au vote nos propres candidats, nous resterons fidèles à nos engagements envers le S.N.C.S.

Nous engageons donc, tous nos camarades ingénieurs à voter pour les listes présentées par le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques, et le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, ceci, sans arrière pensée puisque nous approuvons dans ses grandes lignes leur programme.

En outre, trois candidats C.G.T. de l'I.N.R.A., du C.E.A., et du C.N.E.T. figurent sur leurs listes. Nous pensons que la plupart des candidats chercheurs et enseignants sont à la fois scientifiquement estimables, et syndicalement incontestables.

LE CONSEIL NATIONAL DU 3 DECEMBRE

Le Conseil National du Syndicat s'est tenu le Samedi après-midi 3 Décembre avec, à l'ordre du jour, essentiellement l'examen de l'application des décisions du X^e CONGRES et la campagne de recrutement.

Ce Conseil, très important par la participation nombreuse des Sections, dont celles de province (Bordeaux, Caen, Grenoble, Marseille, Poitiers, Strasbourg, Toulouse) a été précédé, le matin, par la tenue des trois Commissions : Avancements, Retraites et Sécurité d'emploi, Oeuvres Sociales, auxquelles ont pu participer nos camarades de province.

A la suite de la discussion du Conseil National, aidée par les rapports des trois Commissions, des décisions ont été prises :

- 1° Continuer et intensifier dans les sections la diffusion des résolutions du X^e CONGRES, afin que le Programme du Syndicat soit connu parfaitement, qu'il apporte au personnel des solutions aux problèmes qu'il se pose et devienne le programme revendicatif de l'ensemble du personnel.
- 2° Intervenir, par établissements ou laboratoires, auprès de l'Intersyndicale pour insister sur l'urgence de la rédaction d'une plateforme intersyndicale rendue nécessaire par l'aboutissement prochain des actions menées sur l'ancienne plateforme, et conformément à l'orientation prise en Assemblée Générale du personnel, à Paris, le 12 Octobre 1965.
- 3° Réclamer l'organisation d'actions et de manifestations pour l'amélioration des régimes de retraites IPACTE et IGRANTE.
- 4° Demander la réunion rapide de la Commission des oeuvres sociales auprès de la Direction du C.N.R.S.
(Pour le problème particulier des cantines et de la généralisation de l'octroi de la subvention, il est demandé aux sections de nous faire connaître, très rapidement, la façon dont les problèmes se posent dans chaque cas, les difficultés auxquelles elles se heurtent, les solutions à envisager...)

Le rapport sur la Campagne de recrutement a insisté sur les principes d'une organisation de la C.G.T., en particulier sur :

- la position de classe qui part de la réalité de fait de l'opposition inéductible des intérêts de l'ensemble des travailleurs avec l'orientation du gouvernement représentant du capitalisme.
- l'organisation de masse qui part de la nécessité de réunir l'ensemble des travailleurs, par opposition à la conception de minorité active qui serait suffisante.
- la réalisation de l'unité, objectif constant.
- le respect absolu de la démocratie syndicale dans le choix des responsables et dans l'élaboration des décisions.
- l'indépendance totale du syndicat vis à vis du patronat, de l'Etat et des partis politiques.

En outre, le rapport a insisté sur l'importance de l'Education syndicale et de la bataille des idées, qu'il faut accroître par l'organisation d'écoles et la participation aux écoles et stages organisés au niveau de la Confédération, de la fédération, des départements ou des localités.

Des dispositions pratiques ont été élaborées pour les assemblées de début d'année syndicale :

- utilisation systématique et rationnelle de nos documents, en particulier des résolutions du Xè Congrès.
- édition de bulletins locaux dans toute la mesure du possible.
- fixation, par section, d'un objectif, particulier à la section, à atteindre pour le recrutement, en fonction de la situation locale et des effectifs (faire connaître cet objectif au responsable de l'organisation: G. DUPRE)
- affectation précise à des camarades du Conseil National de la responsabilité de réunions à assurer au début de l'année dans les établissements.

Quelques autres points ont été évoqués en fin de Conseil :

- l'activité du Bureau auprès du Collectif intersyndical avec le S.N.E.Sup., le S.N.C.S. et l'U.N.E.F., pour la Paix au VEIT-NAM.
- le Centre de vacances d'AUSOIS (par notre camarade FOURDAN, nommé Directeur de ce Centre).
- les élections du Comité National de la Recherche Scientifique, pour lesquelles des directives sont données par ailleurs dans ce Bulletin.

INFORMATION sur la COMMISSION de CLASSIFICATION des TITRES

La Commission s'est réunie le 16 novembre, elle a examiné le classement d'une série de nouveaux titres. Le cas de quelques titres a été disjoint pour un complément d'information.

Une nouvelle réunion doit avoir lieu. Dès que cette session aura siégé, les Chefs de service et Directeurs de laboratoires recevront une nomenclature de tous les titres.

Lorsque nous serons en possession de la liste des nouveaux diplômes classés, nous la publierons dans une page de documentation.

X

X X

VOUS AVEZ, OU ALLEZ RECEVOIR VOS CARTES 1967

Les talons des cartes servent de base à la clicherie pour les expéditions de journaux, circulaire, tracts etc... Il est donc nécessaire :

- de remplir très lisiblement les diverses rubriques et tout particulièrement les noms et adresses personnelles
- de retourner ou de rendre au collecteur suivant le cas très rapidement votre talon rempli
- de signaler immédiatement tout changement d'adresse

Cette année, afin de faciliter le travail de nos responsables en commission, nous demandons aux collecteurs, militants, adhérents de veiller à ce que les renseignements supplémentaires suivants soient portés :

- intitulé et adresse du Laboratoire
- Nom et prénom du Directeur
- Numéro matricule de l'agent (inscrit sur les feuilles de paie) à porter sur le coin haut droit du talon
- dans le cas d'un agent "Assimilé" (poste non CNRS) : vacataire, payé à l'heure, contrat DGRST - DRME ou autre, porter dans le coin haut gauche du talon la mention ASS
- indiquer la catégorie, l'échelon

Pour porter ces renseignements, vous pouvez employer toute la surface du talon (les cases ne sont pas employées).

--:--

EN DERNIERE MINUTE : Une nouvelle fois les agents locataires de la SIC de la BRIAUDE ont manifesté par une délégation au CNRS auprès de Mr. LEBRUN, leur mécontentement devant les hausses incessantes des loyers de cet organisme.

Il apparaît à l'analyse de la situation :

- 1) que la signature de l'article 2bis par les seuls agents du CNRS (à la demande de l'administration du CNRS) leur crée une situation particulièrement défavorable.
- 2) qu'ils ne peuvent admettre de ne pas avoir, comme les nouveaux contractants, la possibilité de signer les baux de 3 - 6 et 9 ans qui leur apporteraient une certaine garantie du logement.

La crise du logement qui est restée très aigue du fait de l'insuffisance de l'effort de l'Etat dans ce domaine permet à cet organisme subventionné par des fonds publics et crée avec la notion "de vocation sociale à but non lucratif", de trahir sa vocation première d'avoir à l'heure actuelle une orientation "lucrative". Nous ne pouvons rester insensibles aux problèmes qui se posent de ce fait à nos collègues, et la mise en place de la "Commission Nationale paritaire d'Oeuvres Sociales devra permettre d'aborder rapidement cet examen qui s'impose.

--:--

Le Directeur Fernand REIDE. Edité par nos soins, 10, rue de Solférino - PARIS 7^e